APPEL À PROJETS

Promouvoir les droits humains à travers l'EPU en République démocratique du Congo

DATE LIMITE DE SOUMISSION
12 JUIN 2022

UPR INFO

ROYAUME DE BELGIQUE
Affaires étrangères,
Commerce extérieur et
Coopération au Développement

À propos de l'appel

1. Contexte

UPR Info s'engage à soutenir la société civile dans leur participation à l'Examen Périodique Universel (EPU). Elle vise, en particulier, à contribuer à relever de manière efficace l'objectif premier mais aussi le principal défi auquel est confronté le 3e cycle du mécanisme, à savoir la mise en œuvre des recommandations issues de ce processus afin de contribuer de manière concrète à l'amélioration de la situation des droits humains sur le terrain. Les recommandations de l'EPU peuvent être intégrées dans une stratégie de plaidoyer plus large visant à modifier les lois, les politiques et les pratiques nationales, ainsi qu'à attirer l'attention des médias pour renforcer les efforts de plaidoyer locaux.

2. Objectifs

La subvention fournira un soutien aux OSC, associations et ONG locales pour mettre en place des actions visant à appliquer les recommandations de l'EPU. En contribuant à la mise en œuvre des recommandations de l'EPU, les OSC amélioreront la situation des droits humains en République démocratique du Congo (RDC).

3. Financement et durée

Toute subvention demandée doit correspondre à 7'000 EUR (environ 7'500 USD selon le taux de change utilisé lorsque de la signature du contrat). Un modèle pour le budget sera partagé en ligne.

Il n'y aura qu'un projet sélectionné.

Le projet sélectionné commencera le 1er juillet 2022 et se terminera le 31 janvier (6 mois). Nous encourageons particulièrement les OSC des femmes et les défenseuses des droits humains à postuler.

4. Éligibilité

Les conditions d'éligibilité pour les bénéficiaires sont les suivantes :

- être des organisations de la société civile, y compris des organisations non gouvernementales et des organisations communautaires. Être non affilié à un parti politique.
- être officiellement enregistrés en RDC;
- être capable de gérer la subvention par une comptabilité fiable et un audit du projet conformément aux lois nationales;
- avoir une expérience avérée: le demandeur doit fournir la preuve de son expérience (au moins 3-5 ans) dans le domaine de l'appel à propositions, et une vision correspondant aux objectifs de l'appel. À cette fin, le candidat doit fournir dans la note conceptuelle des références sur des projets antérieurs ou en cours liés au domaine (par exemple, l'EPU, promotion droits humains).

5. Considérations générales

Les actions doivent avoir lieu en RDC.

Les projets financés dans le cadre de cette action devront être conçus sur la base d'une (ou plusieurs) recommandation(s) de l'EPU que la RDC a reçue(s) lors du 3eme cycle de l'EPU.
À une échelle plus large, l'action contribuera à la réalisation de l'ensemble des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Une préférence sera donnée aux projets qui visent à améliorer les droits, économiques, sociaux et culturels (DESC) en lien avec les ODDs.

Les actions proposées doivent indiquer un ensemble cohérent d'activités avec des objectifs clairement définis, des groupes cibles et des résultats tangibles, dans un délai limité. Les activités doivent être conçues pour répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles dans les pays ciblés.

Les types d'actions suivants sont éligibles : (il s'agit d'une liste non exhaustive d'exemples)

- Plaidoyer, lobbying et développement de stratégies par les organisations de la société civile pour renforcer les droits humains, notamment les DESC ;
- Soutien à la collecte d'informations appropriées, y compris des données statistiques et de recherche, documentant les cas de violations, pour surveiller et rendre compte de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU;
- Renforcement des capacités par le biais de formations destinées aux organisations de la société civile, aux défenseurs des droits humains, ou autres parties prenantes dans la promotion de droits humains ;
- Campagnes de sensibilisation et de communication ;
- Coopération accrus entre les acteurs nationaux, y compris la création de mécanismes de dialogue structuré ;

Chaque fois que cela sera pertinent, la priorité sera donnée aux projets qui s'attaquent à :

- Les activités qui visent une amélioration des DESC dans le pays
- Approches ou méthodologies innovantes dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU
- Les activités conçues selon une approche fondée sur les droits de l'homme et le genre, y compris les besoins spécifiques des groupes vulnérables dans le pays.

6. Processus de séléction

1. Évaluation

Les propositions soumises seront évaluées en fonction de plusieurs critères, dont la pertinence par rapport à l'objectif de l'appel, le rapport qualité-prix, la capacité de mise en œuvre et la durabilité qui permettra d'identifier l'organisation bénéficiaire de la subvention. Si l'examen de la demande révèle que l'action proposée ne répond pas aux critères d'éligibilité énoncés à la section B, la demande sera rejetée sur cette seule base.

L'évaluation des propositions sera effectuée par UPR Info.

2. Calendrier et processus de soumission

La date limite de soumission des candidatures est le dimanche, 12 juin 2022.

Les candidatures peuvent être soumises en français. Pour répondre à cet appel à propositions, les organisations doivent remplir le formulaire en ligne. Veuillez noter que les candidats doivent télécharger le certificat d'enregistrement de l'organisation, la note conceptuelle et le budget détaillé dans le formulaire en ligne.

Les demandes soumises par e-mail ou par d'autres moyens ne seront pas prises en compte.
Pour tout problème technique concernant la soumission en ligne, veuillez contacter: stakeholders@upr-info.org

Le financement de cet appel à projets est soutenu par le Direction générale Coopération au Développement et Aide humanitaire (DGD) de la Belgique.